

Le 10 Septembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de Plémet, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

M. BOUTRON Romain, Mme NEVO Chantal, Mme POINEUF Elisabeth, M. PIGNARD Didier, Mme BOUTBIEN Elodie, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUDARD Bernard, Mme BREUVART Sandrine, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, Mme BASSET Sandrine, M. ROCABOY Michel, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

M. RAULT Patrick pouvoir à M. BOUTRON Romain, Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier, Mme DUBOIS Amandine pouvoir à M. RAULT Patrice, Mme JOUET Chrystelle pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan, M. LE MAITRE François pouvoir à Mme CHAUVEL Isabelle, M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à M. ROUAULT Sébastien

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :

Mme SOULABAILLE Anne-Marie

Les procès-verbaux des séances précédentes sont approuvés à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Désignation des membres des commissions de Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Vente de matériel des services techniques
- Motion sur le projet du parc éolien de Carguier

Décisions du Maire

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2020 – AVENANT N° 1 ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Considérant la décision du Maire en date du 11 mai 2020 par laquelle le marché de travaux du programme de voirie 2020 est attribué à EIFFAGE ROUTE OUEST,
 Considérant les tranches fermes représentées par les chantiers 1 à 6 et les tranches optionnelles représentées par les chantiers 7 à 10,
 Considérant l'affermissement des tranches optionnelles via l'ordre de service n° 1,
 Considérant que des prestations entraînent des plus ou moins-values sur certains chantiers,
 Considérant que ces modifications entraînent une plus – value de 8.353,87 € Hors Taxes sur les chantiers n° 1, 2, 3, 9 et 10,
 Considérant la demande du Maître d'Ouvrage de réaliser des travaux supplémentaires au lieu-dit « Le Meur » pour 1.600,55 € Hors Taxes,
 Considérant la présentation du devis en date du 07 juillet 2020 par EIFFAGE ROUTE OUEST reprenant l'ensemble des prestations pour lesdits chantiers,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – D'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie 2020 correspondant aux travaux modificatifs sur les chantiers n° 1, 2 & 3 de la tranche ferme et aux chantiers n° 9 & 10 de la tranche initialement optionnelle et aux travaux complémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage au lieu – dit « Le Meur ».

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE OUEST l'avenant n° 1 d'un montant total de 9.954,42 € HT soit 11.945,30 € TTC correspondant à une plus-value de 8.353,87 € HT pour les chantiers n° 1, 2, 3, 9 & 10 et à 1.600,55 € Hors Taxes pour les travaux complémentaires au lieu – dit « Le Meur ».

ARTICLE 3 – Les différents chantiers du programme de voirie 2020 impactés par ces plus ou moins – values sont présentés ci – dessous avec les travaux complémentaires au lieu – dit « Le Meur » :

Chantier	Montant Hors Taxes	Plus ou moins-value	Montant HT en € après adoption de l'avenant
1 – VC « Rue de la Grée »	21.500,00	+ 487,70	21.987,70
2 – VC « Rue de la Croix Yava – Trottoirs »	10.450,00	- 3.343,75	7.106,25
3 – CR « Coetfrot »	9.150,00	+ 5.719,92	14.869,92
4 – CR « Pont Querra »	15.070,00		15.070,00
5 – CR « Le Moulin de Blanlin »	10.490,00		10.490,00
6 – CR « Saint – Sauveur – Le – Bas / Quiauduc »	14.225,00		14.225,00
TOTAL TRANCHE FERME	80.885,00	+ 2.863,87	83.748,87
7 – TO n° 1 CR « La Rautiais »	9.790,00		9.790,00
8 – TO n° 2 CR « Bélier »	13.400,00		13.400,00
9 – TO n° 3 CR « Le Pré Ferron »	20.050,00	+ 5.890	25.940,00
10 – TO n° 4 CR « La Clairiaie – La Gautraye »	7.800,00	- 400	7.400,00
TOTAL DES TRANCHES OPTIONNELLES	51.040,00	+ 5.490	56.530,00
Total du marché (tranche ferme et tranches optionnelles)	131.925,00	+ 8.353,87	140.278,87 €
Travaux complémentaires au lieu – dit « Le Meur »		+ 1.600,55	1.600,55 €
TOTAL GENERAL		+ 9.954,42 €	141.879,42€

Compte tenu de ces prestations entraînant une plus-value sur les chantiers initiaux du programme de voirie 2020 et des travaux complémentaires au lieu- dit « Le Meur » demandés par le Maître d'Ouvrage, le montant total du marché s'élève – après l'adoption de l'avenant n° 1 – à 141.879,42 € Hors Taxes.

ARTICLE 4 – De signer avec EIFFAGE ROUTE OUEST l'avenant n° 1 au marché de travaux du programme de voirie 2020 ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section d'investissement à l'article 2315 « Installations, matériel, et outillage techniques » à l'opération 156 « Voirie ».

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON LE HO – CRÉATION DE 6 LOGEMENTS INCLUSIFS A DESTINATION DE PERSONNES AGÉES AUTONOMES – LOTS 1 A 13

Considérant la décision du Maire en date du 25 juin 2019 par laquelle la mission de maîtrise d'œuvre est attribuée au groupement conjoint solidaire constitué de l'ATELIER KLM agissant en qualité de mandataire (architecte et économiste et mission OPC) et des cocontractants, les bureaux d'études suivants pour les missions correspondantes : ATEC INGENIERIE (BET Fluides/Thermique) & SIRIUS INGENIERIE (BET Structures),

Considérant l'allotissement des travaux définis en 13 lots : 1/Terrassement – VRD, 2/ Démolition – Gros – Œuvre, 3/ Charpente Bois – Bardage, 4/Couverture - Etanchéité, 5/ menuiseries extérieures aluminium, 6/ serrurerie, 7/ doublage cloison plafond isolation, 8/ menuiseries intérieures, 9/ revêtements de sols, faïence, 10/ peinture, 11/ électricité courants faibles chauffage, 12/ plomberie ventilation, 13/ ascenseur.

Considérant l'avis d'appel public à concurrence paru le Vendredi 22 mai 2020 dans le Ouest – France 22 et mis en ligne sur le site lacentraledesmarches et sur le portail acheteur Mégalis,

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux,

Considérant l'analyse des offres remises,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour les lots avec les entreprises suivantes pour les montants ci – dessous :

DESIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT DES TRAVAUX en €	
1 – Terrassements – VRD	BEUREL TP	63.130,50	
2 – Démolition Gros – Œuvre	FL CONSTRUCTIONS – CRD	333.500,00	
3 – charpente bois bardage	BCO	56.518,61	
4 – Couverture Etanchéité	E.I.T.A.	45.043,86	
5 – menuiseries extérieures aluminium	SARL FRABOULET	77.125,00	
6 – serrurerie	SEFRA	16.807,50	
7 – doublage cloison plafond isolation	PECHEUR Sébastien	60.782,79	
8 – menuiseries intérieures	SARL LE CAM	37.534,00	
9 – revêtements de sols faïence	JOUET SOLS	37.972,80	
10 – peinture	MARJOT PEINTURE	22.000,00	
11 – électricité courants faibles chauffage	SERFO	62.094,05	
12 – plomberie ventilation	SERFO	40.781,29	
13 – ascenseur	ARVOR AUTOMATISME	21.600,00	
TOTAL HORS TAXES		874.890,40€	

ARTICLE 2 – Le montant total des travaux relatifs aux lots ci – dessus s'élève à 874.890,40 € Hors Taxes : ces montants prennent en compte l'option prévu au lot 2.

ARTICLE 3 – De confier le marché correspondant à chaque lot aux entreprises citées ci – dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 254 « Maison Le Ho » au compte 2313 du Budget de la Commune.

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA HERSONNIERE – AVENANT N° 1

Considérant la décision du Maire en date du 30 décembre 2019 par laquelle le marché de travaux d'aménagement des abords de la Hersonnière est attribué à IDVERDE,

Considérant l'abattage du talus et le modelage pour la réalisation de la pose de la clôture et la pose de canalisation et de clous ainsi que la réalisation de bordures et d'une bande de propreté,

Considérant que l'absence de déplacement du mât d'éclairage sur le parking ainsi que la non-reprise d'enrobé sur le parking

Considérant que ces travaux entraînent respectivement une plus-value et une moins – value sur ce chantier

Considérant le devis présenté par l'entreprise : la plus-value totale s'élève à 3.956,90 € Hors Taxes,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – D'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement des abords de la Hersonnière correspondant à une plus – value de 5.676,90 € HT et une moins – value de 1.720 € Hors Taxes soit une plus – value totale de 3.956,90 € Hors Taxes.

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise IDVERDE l'avenant n° 1 d'un montant total de 3.956,90 € HT soit 4.748,28 € TTC.

ARTICLE 3 – Compte tenu des prestations entraînant une plus – value sur le chantier et de la moins – value due à l'absence de réalisation d'une partie des travaux initialement prévus, le montant total du marché – après l'adoption de l'avenant n° 1 – s'élève à 130.172,90 € Hors Taxes soit 156.207,48 € TTC.

ARTICLE 4 – De signer avec IDVERDE l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement des abords de la Hersonnière ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

Délibérations du conseil municipal

3- Règlement du Conseil Municipal

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

La validation du règlement a été reportée au prochain Conseil Municipal afin de permettre à chaque conseiller de prendre connaissance du projet de règlement avant la séance.

4- Affaires Foncières

4-1 Acquisition de la parcelle YD 6

Rapporteur : M. Pierre-Yves BLOUIN, Adjoint au Maire

M. BLOUIN a présenté en séance les modalités d'acquisition de la parcelle visée. La parcelle est d'une surface de 6820 m² en zone naturelle. Un plan a été présenté en séance.

Le Conseil Municipal a :

- Validé la proposition d'acquisition au prix de 1000€ .
- Autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les documents concernant ce dossier

Voté à l'unanimité

4-2 Don du bâtiment parcelle Triskalia

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a informé le conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition des parcelles E 1683 et ZX 208 et 209, face au CTM.

Sur ces parcelles, on relève la présence d'un hangar, issu de l'ancienne activité agricole de l'entreprise TRISKALIA. L'avis du conseil Municipal a été demandé afin de :

- proposer en don ce bâtiment. A charge pour l'éventuel acquéreur de démonter la structure.
- Autoriser M. le Maire à effectuer les démarches et signer les documents se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

5- Demande de subventions aux associations

Rapporteurs : Mme NEVO Chantal et M. FERNANDEZ Ronan, adjoints au Maire,

Il a été présenté en séance de Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations suite à la Commission du jeudi 03 septembre.

Voté à l'unanimité

6- Maison de l'Enfance : projet de soutien parentalité (nuit parentalité)

Rapporteur : M. le Maire

Le maire a informé le Conseil Municipal du projet porté par l'équipe de professionnelles du multiaccueil sur la nuit de la parentalité le 23 Novembre 2020.

Il a sollicité l'accord du Conseil Municipal pour la gratuité de l'opération et d'accorder l'extension des horaires d'ouverture.(18H30-7h45)

Voté à l'unanimité

7- Appel à projets Conseil Départemental 22 –

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a présenté le dossier qui a été transmis au Conseil Départemental des Côtes d'Armor sollicitant une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un plan de relance de l'investissement.

Le dossier a été présenté en séance et le conseil a été sollicité pour :

- Autoriser M. le Maire a solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et adopter le plan de financement.
- Signer les documents se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

8- Cahier des charges lotissement Centre Bourg

Rapporteur : M. le Maire

Le cahier des charges pour le lotissement du centre bourg (2 lots impasse rue de rennes) a été présenté en séance. Il a été demandé au conseil Municipal de :

- Valider le cahier des charges ou d'y apporter des modifications.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents

Voté à l'unanimité

9- Avis d'enquête publique Impasse rue Neuve

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a informé le conseil Municipal, qu'une parcelle privée sert actuellement à de la desserte publique. Il a proposé au conseil Municipal d'envisager de l'intégrer dans le domaine public, le conseil Municipal a :

- Autorisé la procédure d'intégration dans le domaine public,
- Validé les modalités de mise en œuvre, notamment autoriser M. le Maire a faire procéder à une enquête publique, cette modification ayant un impact sur les conditions de desserte et de circulation

Voté à : 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

10- Avis d'enquête publique GAEC La Boulaie

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a présenté le dossier pour l'enquête publique qui aura lieu du 14 Septembre au 14 Octobre 2020 et pour lequel l'avis du conseil Municipal est demandé.

Voté à l'unanimité

11- SDE

11-1 Eclairage public – giratoire de la Poterie

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre des travaux d'entretien des équipements d'éclairage public, M. le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la rénovation d'une borne. Le coût de l'opération est de 375.84 € et la participation de la commune serait de 219.24 €

Voté à l'unanimité

11-2 TAXE SUR LA CONSOMATION FINALE DE L'ENERGIE (TCFE)

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a présenté lors de la séance les modalités de perception qui ont été précédemment définies et proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un maintien des mêmes conditions ou une modification de la part perçue par la collectivité.

Voté à l'unanimité

12- Agents Recenseurs

Rapporteur : M. Le Maire

Le recensement général de la population de Plémet aura lieu en janvier 2021, comme tous les 5 ans. Le dernier a eu lieu en 2016. Il a pour but d'établir la population légale de la commune, et de connaître l'évolution récente et fiable des mouvements de population, l'évolution des structures démographiques et professionnelles, ainsi que celle du parc de logements.

Chaque commune est responsable de l'exécution du recensement sur son territoire sous l'égide de l'INSEE et doit procéder au recrutement d'agents recenseurs. Compte tenu du chiffre de la population et du précédent découpage du territoire, l'effectif nécessaire est de 6 agents recenseurs pour la commune de PLEMET.

M. Le Maire a informé le conseil qu'il a nommé Mme MAHOUDO Ingrid, coordonnateur de l'opération pour la conduite de l'enquête de recensement.

- M. le Maire a sollicité l'accord du Conseil Municipal pour recruter les agents recenseurs.

Voté à l'unanimité

13- Modification tableau des emplois

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre d'un départ en retraite début d'année 2021, il convient de créer un grade d'adjoint du patrimoine pour le poste de responsable de la bibliothèque, afin de pouvoir effectuer une publicité sur ce grade et sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe déjà existant.

Voté à l'unanimité

14-Travaux de mise en conformité des branchements assainissement : Demande de subvention - Décision Modificative n°4 Budget Commune

Rapporteur : M. le Maire

M. Le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le réseau assainissement – eaux usées & pluviales – se présente différemment sur la Commune : au centre bourg, le réseau est unitaire.

Compte tenu de cette configuration et de la nécessité de séparer les eaux usées et les eaux pluviales et suite à la réalisation d'une étude diagnostic du réseau assainissement, des branchements non conformes ont été détectés chez certains particuliers.

M. Le Maire a précisé que cette mise aux normes est nécessaire eu égard à la réglementation mais également en termes de traitement des eaux usées et pour réduire les rejets. En effet, la déconnexion des eaux pluviales dans le réseau eaux usées permettra de réduire les eaux parasites entrant à la station d'épuration et améliorera ainsi le système d'assainissement.

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal les 1ers travaux envisagés sur la Commune, à savoir poursuivre la création du réseau eaux pluviales dans la rue du stade et la mise en conformité des branchements de ce secteur.

Compte tenu que ces travaux d'amélioration du système d'assainissement sont éligibles à une aide de l'Agence de l'Eau et compte tenu que la Commune est située en zone de revitalisation rurale (ZRR), M. Le Maire précise qu'une aide pourrait être attribuée à la Commune à hauteur de 50 % de la dépense.

M. le Maire a précisé qu'une demande de subvention a été déposée pour ces travaux.

M. Le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour adopter le plan de financement de ces travaux et solliciter une aide auprès de l'agence de l'eau

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
TRAVAUX		AIDES PUBLIQUES	
Travaux	38 251.00	Agence de l'eau (50 %)	19 125.50
		Commune Autofinancement -	19 125.50
TOTAL HT	38 251.00	TOTAL	38 251.00

ET

Adopter la programmation en termes de travaux

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au Budget de la Commune à l'opération 233 « Eaux Pluviales » pour 5.000 €. M. Le Maire a proposé de faire un virement de crédits de l'opération 157 « Aménagement du bourg – effacement de réseaux » vers l'opération 233.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
DI - C/2315 op 157 « Aménagement bourg – effacement de réseaux »		- 5.000		
DI – C/2315 – op 233 « eaux pluviales »	+ 5.000			
TOTAL INVESTISSEMENT	5.000	5.000,00	0.00	0.00

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE
Conseil Municipal du Jeudi 10 Septembre 2020

15 – Désignation des membres des Commissions de Loudéac Communauté Bretagne Centre

Rapporteur

M. le Maire a proposé aux membres du conseil Municipal de désigner 2 membres pour chaque commission de Loudéac Communauté Bretagne centre.

Désignation des membres aux Commissions de Loudéac Commuté et des référents du CIAS		
Intitulé de la commission	Membres Titulaires (2)	
Finances	BOUSTRON Romain	
Economie et Emploi	ROUAULT Sébastien	
Tourisme	NEVO Chantal	
Action sociale – Santé et Mobilités :		
· Référent petite-enfance-enfance-jeunesse	BOUTBIEN Elodie	
· Référent service à la personne (transport à la demande, portage de repas-services d'aide et de soins à domicile...)	BREUVART Sandrine	
· Référent logement social	POINEUF Elisabeth	
Urbanisme – Habitat	RAULT Patrick	LE MÉE Jacques
Eau - Assainissement	RAULT Patrick	BOUDARD Bernard
Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets	RAULT Patrick	LE MÉE Jacques
Agriculture et environnement		
Energies et développement durable	BLOUIN Pierre-Yves	ROUAULT Sébastien
Attractivité territoriale	JOSSÉ Guénaël	PERROQUIN Jérôme
Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire	BOUSTRON Romain	
Culture	FERNANDEZ Ronan	
Communication	NEVO Chantal	
	NEVO Chantal	PIGNARD Didier

Voté à l'unanimité

16 – Vente Matériel des Services Technique

Rapporteur : BLOUIN Pierre-Yves

M. BLOUIN P-Yves a présenté la proposition de vente de matériel des services techniques et a proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre à toute personne le souhaitant de déposer une offre pour le matériel.

Voté à l'unanimité

17 – Motion sur le projet de parc éolien de Carguier

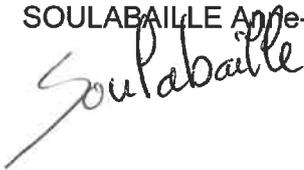
M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du recours formé par la société qui avait le projet d'implantation d'un parc éolien à Carguier et qui a obtenu gain de cause, l'arrêté préfectoral a été cassé.

M. le Maire a souhaité que les conseillers municipaux s'expriment en votant une motion contre l'implantation de nouveaux projets de parc éoliens, en dehors du développement du parc de LA FERRIERE.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 22h05

Le secrétaire de séance,
SOULABAILLE Anne-Marie



Le Maire,
Romain BOUTRON

